



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe

Question au Gouvernement n° 3245

Texte de la question

## RECONSTRUCTION DU CHU DE POINTE-À-PITRE

M. le président. La parole est à Mme Gabrielle Louis-Carabin., pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Gabrielle Louis-Carabin. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, j'appelle votre attention sur la situation alarmante du CHU de Pointe-à-Pitre, qui inquiète de plus en plus les professionnels de santé, les élus et la population. Ce bâtiment, vieux de trente ans, vétuste et ne correspondant plus aux normes parasismiques, ne bénéficie que de quelques travaux et d'insuffisantes améliorations. Pourtant, de récentes études démontrent qu'en cas de séisme il s'effondrerait comme un château de cartes, la Guadeloupe étant située dans une région où le risque sismique est des plus élevés.

Depuis quatre ans, la direction du centre hospitalier et votre ministère travaillent sur ce dossier de reconstruction. Si une validation technique du financement, estimé à plus de 600 millions d'euros a été actée, cette opération de sécurisation de la population n'a toujours pas fait l'objet d'une décision de financement de la part de l'État.

Deuxième préoccupation : la situation financière du CHU semble remettre en cause l'urgence de la reconstruction. Alors que le centre est en déficit et qu'un plan de redressement, évalué par l'IGAS, est mis en oeuvre, l'agence régionale de santé, en application de la campagne budgétaire 2011, a réduit de plus de 16 millions d'euros, soit de près de 40 %, les dotations de missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation. Cette diminution de crédits, ajoutée à l'évolution défavorable des recettes de la tarification à l'activité, creusera le déficit du CHU, pourtant reconnu comme un établissement essentiel, tant pour l'égal accès de tous à l'offre de soins que pour la formation médicale aux Antilles - avec une quatrième année de médecine qui laisse augurer de la mise en place d'un cursus complet pour nos jeunes.

Monsieur le ministre pouvez-vous nous rassurer en précisant la période effective de reconstruction du centre hospitalier universitaire sur le site de Perrin, aux Abymes ? Quelles décisions entendez-vous prendre pour répondre aux attentes légitimes des patients et des professionnels de santé ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Oui, madame la députée, c'est un établissement essentiel pour l'offre de soins, comme est également essentielle l'adaptation aux risques sismiques dans cette région. J'ai déjà eu l'occasion de le préciser, alors que je me trouvais sur place, dans le cadre de mes précédentes fonctions au ministère de la santé. C'est parce que ce critère a été retenu que le plan outre-mer présenté en 2009 par Roselyne Bachelot prévoit l'adaptation des établissements de santé aux risques sismiques.

Vous savez également que la première tranche a déjà l'objet d'une décision favorable en décembre dernier. De plus, ce projet d'ensemble, qui intéresse tous les habitants, s'élève à 630 millions d'euros.

Vous m'interrogez, tout comme Victorin Lurel qui nous a saisis, encore aujourd'hui, de ce problème. Je tiens à vous dire que je travaille en permanence avec Marie-Luce Penchard, qui est particulièrement mobilisée sur ce dossier.

J'aurai l'occasion, dans les mois qui viennent, en tout cas avant la rentrée de septembre, de me rendre en

Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane pour voir quels sont les investissements nécessaires. Toutefois, ma position demeure la même : nous devons traiter la question du risque sismique, comme celle de la reconstruction, avec le plus grand sérieux. Vous me permettrez simplement d'ajouter cette précision : si l'on reconstruit, ce n'est pas pour trois ou cinq ans, mais pour une très longue période. Il est donc essentiel de bien envisager les conditions du redressement financier, de la bonne gouvernance et du projet médical, autant de questions auxquelles nous devons apporter des réponses complémentaires. L'État ne se dérobera pas : il sera au rendez-vous de ses responsabilités en Guadeloupe comme à la Martinique et comme partout. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Gabrielle Louis-Carabin](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3245

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 mai 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mai 2011